

Promotion de financement d'automne - Conditions complètes - Québec

Conditions en vigueur le 21 septembre 2026. L'offre prend fin le 5 novembre 2026.

Le crédit est consenti par Financeit Canada Inc. (« Financeit »). Mitsubishi Electric Sales Canada Inc. ne consent pas de prêts et n'accorde pas de crédit.

Offre non applicable aux produits R410A et HX.

Offert par l'intermédiaire des concessionnaires MEQ participants au Québec. Le crédit est accordé sous réserve de l'approbation de Financeit. Les demandes ne sont pas toutes approuvées.

Modalités du crédit

Période promotionnelle de 12 mois

Pendant les 12 premiers mois, l'emprunteur verse chaque mois 0,4 % du montant initial du prêt, imputé entièrement au capital. Aucuns frais de crédit ne courent pendant cette période.

Après la période promotionnelle

Le solde impayé est converti en un prêt d'argent selon les modalités prévues à la convention de prêt Financeit, au taux de crédit initial de 12,99 % par année pour le terme prévu à cette convention.

Le versement mensuel, le terme et la période d'amortissement correspondante sont indiqués à la convention de prêt. Au Québec, le terme et la période d'amortissement sont identiques. Le taux de crédit applicable après ce terme, notamment lors d'un renouvellement ou d'une continuation du prêt, est déterminé conformément à la convention de prêt et peut changer.

Frais

Aucuns frais d'administration ne s'appliquent au Québec.

Versement initial et remboursement par anticipation

Aucun versement initial n'est exigé. L'emprunteur peut rembourser tout ou partie du prêt en tout temps; aucuns frais ni pénalité de remboursement par anticipation ne s'appliquent.

Renseignements prescrits

Montant du prêt	Versement mensuel de 0,4 % imputé au capital seulement	Versement mensuel type au taux de crédit/TAP de 12,99 %*	Intérêts et frais payables pendant la durée du prêt	Obligation totale
20 000 \$	80 \$	433 \$	6 947 \$	26 947 \$
40 000 \$	160 \$	866 \$	13 895 \$	53 895 \$
60 000 \$	240 \$	1 299 \$	20 842 \$	80 842 \$
80 000 \$	320 \$	1 732 \$	27 789 \$	107 789 \$
100 000 \$	400 \$	2 166 \$	34 737 \$	134 737 \$

* Les exemples sont fondés sur un taux de crédit promotionnel de 0 % (TAP) pendant les 12 premiers mois, suivi d'un taux de crédit de 12,99 % (TAP) pour le terme restant d'au plus 60 mois, soit 12 versements mensuels pendant la période promotionnelle suivis d'au plus 60 versements mensuels, pour une durée totale de remboursement d'au plus 72 mois. Les chiffres présentés supposent le terme maximal. Tous les chiffres sont fournis à titre indicatif seulement et sont arrondis à la hausse. Aucune pénalité de remboursement par anticipation ni aucun versement initial ne sont exigés.

Divulgateion complète

**Taux de crédit : 12,99 % par année. L'offre prend fin le 5 novembre 2026. Offre disponible par l'intermédiaire des concessionnaires MEQ participants au Québec. Le crédit est accordé sous réserve de l'approbation de Financeit Canada Inc. (« Financeit »).

L'emprunteur dont la demande de prêt est approuvée par Financeit effectuera, pendant la période promotionnelle initiale de 12 mois, des versements mensuels correspondant à 0,4 % du montant initial du prêt et imputés uniquement au capital. Aucuns frais de crédit ne courent sur le prêt pendant cette période promotionnelle.

À la fin de la période promotionnelle, le solde impayé est converti en un prêt d'argent selon les modalités prévues à la convention de prêt Financeit de l'emprunteur, au taux de crédit initial de 12,99 % par année pour le terme prévu à cette convention. Le versement mensuel, le terme et la période d'amortissement correspondante sont indiqués à la convention de prêt; au Québec, le terme et la période d'amortissement sont identiques. Tout taux de crédit applicable après ce terme, notamment lors d'un renouvellement ou d'une continuation du prêt, est déterminé conformément à la convention de prêt et peut changer.

Aucuns frais d'administration ne s'appliquent au Québec. Aucun versement initial n'est exigé et aucuns frais ni pénalité de remboursement par anticipation ne s'appliquent. D'autres conditions s'appliquent.

La convention de prêt prévaut

Le crédit est consenti par Financeit Canada Inc. et non par Mitsubishi Electric Sales Canada Inc. La convention de prêt de l'emprunteur énonce les modalités qui s'appliquent, y compris tous les taux, versements et frais, et prévaut sur la présente page.

Page mise à jour le : 18 septembre 2026